

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

samedi 01 décembre 2018

## **PRESENTS :**

Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Andrée LIONNET, Christian BOURDIER, Serge COHADE, Christian ROYER, David VIALLET.

## **POUVOIRS :**

Martine ROBERT a donné pouvoir à Andrée LIONNET ; Pascal MARTIN a donné pouvoir à Christian ROYER

**ABSENTS :** Chantal LIOTARD, Daniel VAUZELLE, Claire VIGOUROUX

## **1/Approbation du dernier compte rendu :**

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2/Convention de gestion du marais de LIMAGNE avec le CEN (Conservatoire d'Espace Naturel d'Auvergne) :**

Le CEN est animateur délégué du site NATURA 2000 du marais de LIMAGNE dans un premier temps pour le département et à ce jour pour le SMAT du Haut-Allier (Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire).

Pour notre commune et celle de St Jean-de-NAY, l'objectif de la convention est d'avoir un interlocuteur unique afin de pérenniser et rendre plus efficaces les actions conduites sur le terrain. En accord avec les communes, cet interlocuteur devra ainsi coordonner les actions scientifiques et les recherches, collecter ensuite auprès des différents intervenants éventuels, les informations issues de leurs travaux, le CEN deviendra ainsi un partenaire privilégié pour tout type d'actions conduites sur le marais.

Un des enjeux forts est de conserver les espèces rares et menacées qui se trouvent sur le marais (exemple du *lycopode inondé*) et assurer ainsi une gestion et un suivi du site toujours dans le cadre du Document d'objectifs qui régit l'animation de ce site.

Cette convention sera signée par les 2 communes sur lesquelles est implanté le marais de LIMAGNE.

L'autorisation est donnée à l'unanimité à M. Le Maire pour signer la convention entre le CEN d'Auvergne et la commune.

## **3/Réactualisation des tarifs 2019 :**

Monsieur Le Maire propose de suivre le niveau d'inflation prévue sur 2018, soit une hausse d'environ 2 % sur les tarifs municipaux actuels. Ces tarifs sont consultables en mairie et sur le site internet communal.

Cette actualisation des tarifs est acceptée à l'unanimité.

## **4/DM Budget Communal – DM Budget Assainissement – budget eau :**

Budget communal : A la demande de la trésorerie, des frais d'études concernant le camping, la maison médicale et la voirie doivent être régularisés et transférés aux comptes des travaux en cours. Les opérations d'ordre s'élèvent à 51 632.77 € pour le budget communal. Des crédits supplémentaires de 5 000 € sont votés sur les charges de personnel. Ces crédits sont compensés par une diminution des charges à caractère général.

Budget eau : des crédits supplémentaires d'un montant de 853.20 € sont votés au compte des travaux en cours et compensées par une réduction des frais d'études.

Budget assainissement : Afin d'effectuer une annulation partielle de titre, des crédits de 1500 € sont transférés du compte des non-valeurs au compte des titres annulés.

Ces virements de crédit sont validés à l'unanimité.

## **5/Vente et acquisition de terrains :**

### BUSSAC BAS :

Pour donner suite à une demande d'acquisition de terrain faite par Mme et M BERTRAND, une enquête publique a été conduite par M VIALARON, commissaire-enquêteur auprès des habitants du village qui ont bien voulu lui faire part de leurs remarques ou les écrire dans le cahier mis à disposition à cet effet. M le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable à cette vente, M. le Maire propose donc que l'on vende cette parcelle au prix de 4€/m<sup>2</sup> aux demandeurs. La surface sera précisée avant la vente après l'intervention du géomètre sur le terrain.

Frais de géomètre, d'enquête et notariés seront à la charge de l'acheteur.

Voté à l'unanimité

### Acquisition de terrain :

M le Maire propose au conseil municipal que la commune fasse l'acquisition du terrain situé derrière le restaurant « La Maison » appartenant à la congrégation des Sœurs de l'Enfant Jésus. En effet, cette parcelle cadastrée K 1623 d'une surface de 3 973 m<sup>2</sup> est en grande partie constructible et elle pourrait permettre par sa partie longeant le ruisseau d'accéder aux parcelles constructibles appartenant aussi à la commune situées de l'autre côté du ruisseau des « Rieilles » et ainsi réaliser une éventuelle liaison jusqu'au lotissement « Les Condamines ».

Le prix d'acquisition s'élève à 20 000 € soit le prix au m<sup>2</sup> pratiqué lors de l'acquisition des autres parcelles de cette zone, les frais d'acquisition étant à la charge de la commune demandeuse.

Cette proposition d'acquisition est votée à l'unanimité.

### Maison de la Chasse et de la Nature :

Le projet n'est pas nouveau et après de multiples recherches et contacts nous avons obtenu l'accord de propriétaires de parcelles constructibles situées immédiatement à l'entrée, côté Lespitalet, du village de SILCUZIN.

Ces parcelles appartiennent à M. BARRASSON (623m<sup>2</sup>) et à M. CHAPUIS pour environ 1000m<sup>2</sup>. Elles sont situées au centre géographique de la commune ce qui occasionne donc moins de déplacements pour les chasseurs et elles sont placées en bordure immédiate de la RD et leur raccordement aux réseaux est aisé. Leur prix d'acquisition est de 5€/m<sup>2</sup> sachant que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la commune. Il conviendra de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet et le dépôt du permis de construire notamment.

Avant de procéder au vote, M le Maire lit à l'assemblée le courrier envoyé par Mme et M BRUN du village de Silcuzin.

Voté à l'unanimité

## **6/Indemnités de Conseil du Receveur du Trésor Public**

Le CM accepte à l'unanimité le versement d'une indemnité d'un montant de 433.85 € à Monsieur MAURY.

## 7/Attribution de subventions aux associations

- Subvention exceptionnelle de 808,38 € à l'**association Sports et Loisirs** pour participer aux frais de licenciement de l'ancienne professeure de danse (730,09 €) et rembourser les fournitures de la gerbe composée gracieusement par ses membres lors de la célébration du centenaire de 14-18 (78,29 €).
  - **Association Sou de l'Ecole** : 48.50 € X 70 élèves soit 3395€
  - **Club de Viet Vo Dao** : 150€ (achat de matériel)
  - **Association Commerçants et Artisans** :  
La subvention habituelle est de 1100 €, nous proposons de combler le déficit fonctionnel des deux dernières années par une subvention exceptionnelle de 362€ soit au total pour cette année 1 462 €.
  - **Amicale des Sapeurs-Pompiers** comme l'année précédente, une subvention de 638 € leur est attribuée.
- Approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité

## 8/Mise en place du régime indemnitaire

Monsieur le Maire informe le CM de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du nouveau régime indemnitaire des agents qui intègre un complément Indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après présentation du tableau reprenant les différentes indemnités pouvant être perçues par les personnels et adoptées par le Comité Technique Paritaire, le CM adopte à l'unanimité le régime indemnitaire proposé pour les agents.

## 9/Adoption des compétences facultatives par la CCRHA (Communauté de Communes Rives du Haut ALLIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil les compétences facultatives que la CCRHA a validées lors du dernier conseil communautaire.

Le CM adopte à l'unanimité les compétences facultatives de la CCRHA.

## 10/Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité concernant l'aménagement du terrain JOUBERT aux abords de la maison médicale, du ruisseau et du vieux moulin :

Le bureau d'architecte LET'S GO sera chargé de conduire une première étude de faisabilité en fonction du cahier des charges défini par la commune pour un montant de 4 200 € HT.

Validé à l'unanimité.

## 11/Renouvellement de la convention d'urbanisme avec la mairie de LANGEAC :

Convention de 2018 à laquelle nous ajouterons les DP (Demande Préalable) et les CU (Certificat d'urbanisme).

Voté à l'unanimité.

## 12/Validation d'un devis pour l'acquisition d'une borne électrique pour la Maison Médicale :

Cette borne d'un montant de 6 689.00€ HT sera implantée sur le parking de la MMP.

Adopté à l'unanimité.

### **13/Validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire) pour la réhabilitation du réseau d'assainissement SIAUGUES- LANIAC :**

Il y a différents tronçons à reprendre à SIAUGUES, rue du LOUP vers la place du Foirail, chemin du Château et place A. CHAPAT plus LANIAC, total 130 832€ HT plus imprévus 134 470€ HT soit 161 364 € TTC y compris main d'œuvre. L'APS étant validé par le conseil municipal, le cabinet **CETI** est chargé d'élaborer un Avant-Projet Définitif ainsi que le Document de Consultation des Entreprises afin de préparer l'appel d'offres.

Voté à l'unanimité

### **14/Mise en non-valeur :**

Ce sont des titres non recouverts du fait de l'insolvabilité des débiteurs :

- Eau : 541.91 €
- Assainissement : 212.65 €
- Cantine : 1602.63 € (plusieurs débiteurs)

Le CM accepte à l'unanimité la mise en créances irrécouvrables de ces titres.

### **DIVERS**

**15-1 :** Autorisation donnée à M. Le Maire de demander une subvention au titre du Plan Développement de la Lecture auprès du CD43 pour l'acquisition de mobilier complémentaire à la médiathèque d'un montant de 1 265.75 € HT.

Autorisation validée à l'unanimité.

**15-2 :** Approbation du devis de réfection des portails du cimetière de Sainte-Marie-des-Chazes ainsi que de la grille faisant le pourtour de la Vierge de Ste MARIE des CHAZES pour un montant de 5 002 € HT.

### **Validé à l'unanimité**

#### **15-3 : Point sur les travaux à la Maison Médicale**

- Choix des couleurs en cours
- Toiture posée
- Isolation terminée
- Cloison et plafonds en cours ainsi que VMC

**15-4 :** Du retard a été pris place du Foirail mais les travaux sont en cours : décapage des surfaces, réfection des réseaux, maçonnerie.

**15-5 :** Les travaux de réfection de la chambre des vannes des réservoirs de FARGES et SILCUZIN sont en cours d'achèvement, la pose de la chloration automatique sur les différents réservoirs sera effectuée début janvier.

**15-6 :** L'arbre de NOËL des agents municipaux aura lieu le vendredi 21 décembre au 1000 Club : apéritif dinatoire. Les conjoints et les enfants de moins de 18 ans sont les bienvenus.

**15-7 :** Les vœux du maire à la population seront le 11 janvier 2019 à 18 h à la salle des P'TITES CANAILLES, le chèque de la collecte du Téléthon sera remis au coordinateur départemental. A cette occasion.